

02 mar 2018 -15:49

Appartient à [Conseil des ministres du 2 mars 2018](#)

## Accord de coopération concernant la clé de répartition du coût de fabrication des permis de séjour et de travail

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, du ministre de l'Emploi Kris Peeters et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les trois régions et la Communauté germanophone relatif à la clé de répartition des coûts liés à la production des permis de séjour et de travail.

Le projet d'accord de coopération exécute l'accord de coopération du 2 février 2018 sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que des normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. Il a pour objectif de déterminer la clé de répartition entre les entités des coûts liés à la fabrication du "permis unique" et des titres de séjour comportant une mention relative à l'emploi.

La clé de répartition est la suivante :

- 18 % de la facture totale des frais est pris en charge par le SPF Intérieur
- les 82 % restants sont divisés entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone comme suit :
  - 37 % sont divisés entre les régions et la Communauté germanophone comme suit :
    - 55 % pour la Région flamande
    - 25 % pour la Région de Bruxelles-Capitale
    - 15 % pour la Région Wallonne
    - 5 % pour la Communauté germanophone
  - 63 % pour le SPF Intérieur

Le projet d'accord de coopération peut être soumis au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur  
rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique